



Paris, le 21 mars 2017

Régis METZGER
Christian NAVARRO
Francette POPINEAU
Co-Secrétaires généraux

A

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Madame la Ministre,

10 000 élèves sont scolarisés dans environ 80 Etablissements Régionaux d'Enseignement Adaptés dont la circulaire régissant le fonctionnement fait actuellement l'objet d'une réécriture, en groupe de travail ministériel.

Ces établissements, aux spécificités fortes et variées, accueillent des élèves de SEGPA et/ou des lycéens préparant des CAP dans des « *lieux d'exception dont la raison d'être est d'offrir, dans un cadre privilégié, une dernière chance scolaire* » (Rapport parlementaire Tolmon, 28 octobre 2014).

Régie par des circulaires anciennes (1974, 1995), l'organisation des EREA nécessite un toilettage qui doit, dans le cadre de la refondation de l'École que votre gouvernement porte, avoir pour finalité une meilleure réussite des élèves les plus en difficulté de notre système éducatif.

Or, nous constatons, depuis plusieurs années, des suppressions de postes de Professeurs des écoles spécialisés faisant fonction d'éducateur (PEE), partiellement compensés par le recrutement d'Assistants d'Éducation, au motif de la prise en charge des surveillances des nuits.

Le SNUipp-FSU souhaite vous alerter sur le fait que l'internat éducatif tire la cohérence de son organisation par l'intervention des PEE. C'est un élément prépondérant de l'enseignement adapté dont font partie les EREA.

Ces personnels spécialisés (50 % sont titulaires du CAPA-SH ou équivalent) dans la prise en charge de la difficulté scolaire, ont toutes les compétences requises pour mettre en œuvre des situations d'apprentissage en lien avec la classe et avec le socle commun de compétences (notamment les domaines 2 – méthodes et outils pour apprendre et 3 - formation de la personne et du citoyen).

Les PEE donnent tout leur sens aux apprentissages parce qu'ils les mobilisent également en dehors de la classe sur le temps éducatif.

Le groupe de travail ministériel pour la réécriture de la circulaire EREA s'est fixé comme ambition de « renforcer la dimension pédagogique et de réaffirmer la dimension éducative de l'internat ».

Pour le SNUipp-FSU, la remise en cause des missions et du rôle des PEE sur l'internat éducatif signe la fin de la spécificité de l'internat éducatif au sein des EREA. C'est une dégradation du service public d'éducation nationale à destination des élèves plus fragiles de notre système éducatif.

Le SNUipp-FSU confirme la nécessité d'inscrire les PEE éducateurs dans cette nouvelle circulaire et de réaffirmer leurs missions et leur place dans ces établissements.

Au regard de l'avancée de ce dossier et des inquiétudes légitimes des personnels, nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer rapidement.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Co-secrétariat
Francette POPINEAU

